



Umam

Rapport annuel 2008

Sommaire

Conseil d'administration	p.3
Liste des adhérents	p.4
Rapport du conseil d'administration	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes	p.7
Compte de résultats	p.8
Bilan.....	p.10
Annexes aux comptes 2008.....	p.12
Résolutions	p.31

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire :	Wim-Jean de Zeeuw
Président :	Paul Tassel
Vice-Présidents :	Daniel Blot Jean-Pierre Seroin
Secrétaire :	Jean Guérard
Administrateurs :	Wim-Jean de Zeeuw Jean Melisse Jean Pouget Aimé Montal Jean-Claude Courty Georges Lasne Roger Roland Jérôme Sennelier

DIRECTION GÉNÉRALE

Robert Bourreau-Guérinière

Mutuelles adhérentes à l'Union

Assurances Mutuelles Méditerranéennes (Amm)

- Président : Aimé Montal
- Direction : Claudine Danne

France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)

- Président : Roger Roland
- Direction : Bernard Donce

La Comtoise

- Président : Georges Lasne
- Direction : Georges Lasne

La Mutuelle de Cluny Assurances

- Président : Marc Planchon
- Direction : Jean-Charles Pétré

Le Renom Assurances

- Présidente : Geneviève Chapaton
- Direction : Jean-Charles Pétré

Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe (Mag)

- Président : Jean Mélisse
- Direction : Andréas Zogg

Mutuelle d'Assurance du Midi (Mam)

- Président : Jacques Gelac
- Direction : Daniel Laguerre

Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière (Master)

- Président : Daniel Blot
- Direction : Laurent Prévost

Mutuelle Centrale d'Assurances (Mca)

- Président : Paul Tassel
- Direction : Georges Briens

Mutuelle d'assurances des négociants et loueurs de matériels de travaux publics manutention agricoles et divers (Mutp)

- Président : Jean Pouget
- Direction : Stéphanie Morata

Société Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (Smamm)

- Président : François Mayrand
- Direction : Jean Guérard

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles du Titre II, section 2 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées par l'UMAM au cours de l'exercice 2008 et de soumettre à votre approbation ses Comptes de Résultat et son Bilan au 31 décembre 2008.

Les comptes de résultat sont présentés distinctement suivant qu'il s'agit de la liquidation des exercices antérieurs au 1er janvier 1985, date de création de l'Union, ou des opérations de réassurance des mutuelles adhérentes à l'Union depuis 1985.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Exercice 1984 et antérieurs

La liquidation des exercices antérieurs à 1985 se traduit par une perte de 61.453,12 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au débit de la réserve complémentaire pour marge de solvabilité.

Exercice 2008

Évolution des cotisations

Au cours de l'exercice, les émissions de cotisations nettes d'annulations se sont élevées à 24.354.852,38 € contre 23.686.246,80 € en 2007, ce qui représente une augmentation de notre chiffre d'affaires de 2,82 % contre de 9,8 % en 2007.

Analysée globalement, cette progression, à périmètre constant d'activité, est très proche de la variation observée sur le marché de l'assurance directe en France dont la croissance est de 2,5 % pour 2008.

Les évolutions des chiffres d'affaires des mutuelles adhérentes sont toutefois très variables suivant les différentes mutuelles.

La progression reste forte au sein de la catégorie des mutuelles professionnelles : MASTER + 12,52 % et SMAMMM + 16,81 %.

La MUTP ne progresse que de 1,53 %.

Elle est en revanche plus limitée au sein des mutuelles régionales généralistes qui agissent essentiellement sur le marché des particuliers, exception faite de la Comtoise dont le chiffre d'affaires progresse de 7,67 %.

Le chiffre d'affaires du Renom progresse de 0,24 %.

Celui de la Mutuelle Centrale d'Assurances progresse de 1,74 %.

Par contre, on enregistre des baisses de chiffre d'affaires, soit pour des raisons de marché, soit pour des raisons internes dans les mutuelles suivantes : la MAM (-5,73 %), les AMM (-10,83 %), la MAG (-12,94 %), la FRAM (-6,72 %), la Mutuelle de Cluny (-1,06 %).

Les cotisations acquises à l'exercice s'élèvent, toutes mutuelles confondues, à 24.212.149,21 € contre 23.401.402,52 € en 2007, ce qui représente une augmentation de 3,46 %.

Évolution des charges de sinistres

Le règlement des sinistres et les provisions techniques à la charge de l'exercice des mutuelles en activité s'élèvent, brut de cession de réassurance, à 20.191.488,52 €, ce qui représente 83,39 % des cotisations acquises contre 42,32 % en 2007, chargement de gestion sur provisions compris.

Cette augmentation provient d'une part de l'accroissement de la sinistralité de l'exercice courant pour la plupart des mutuelles, certaines d'entre elles enregistrant des résultats lourds supérieurs à 80 %.

Elle provient également en grande partie de l'aggravation d'un sinistre de l'ancienne Mutuelle des Transports Assurances, rattachée à la Mutuelle Centrale d'Assurances, dont le montant à lui seul s'élève à 4, 222 M€.

Aux charges de sinistres, il y a lieu d'ajouter les charges des autres provisions techniques, très importantes cette année puisqu'elles s'élèvent à 696.033 € et qui comprennent :

- une augmentation de la provision mathématique des rentes de 100.753 €,
- mais aussi et surtout, en conséquence de la dégradation des marchés financiers, la constitution d'une provision pour risques d'exigibilité d'un montant de 595.279 €. Cette provision a pour objet, lorsque globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, de tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs.

La liquidation des anciennes opérations d'assurance construction de l'Assurance Mutuelle des Constructeurs

et de la SMAI dégagent cette année des bonis d'un montant de 1,026 M€.

Toutes opérations confondues incluant les chargements de gestion sur provisions et les frais de gestion des sinistres (mutuelles en activité, mutuelles dont les opérations sont en cours de liquidation y compris AMC, et opérations de la MCA antérieures à 1985), le rapport sinistres / cotisations comptable est de 84 %.

Évolution des dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'Union s'est élevé à 7.568 k€ contre 7.074 k€ en 2007, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à l'an passé.

Par rapport à nos cotisations, le montant de nos charges de fonctionnement représente un taux de 31,25 %, contre 30,22 % en 2007.

Résultat comptable

Les opérations nettes de notre compte technique pour les mutuelles en activité se soldent par une perte de 2.159.008,27 €.

Compte tenu des opérations non techniques qui comprennent :

- les produits des placements pour un montant de 659.070,14 € ,
- les charges des placements qui s'élèvent à 988.469,60 € du fait de la constitution d'une provision pour dépréciation à caractère durable des placements d'un montant de 569.217,58 €,
- les produits et charges exceptionnels,

l'exercice se solde par une perte de 2.499.059,11 € que nous vous proposons de porter au débit du compte Report à Nouveau.

En conclusion, cet exercice est marqué par plusieurs facteurs :

- une croissance normale de notre chiffre d'affaires total, par contre très contrastée suivant les mutuelles adhérentes ;
- des résultats techniques dégradés bien que cette situation provienne en grande partie de l'aggravation d'un sinistre au sein d'une ancienne mutuelle en cours de liquidation (Mutuelle des Transports Assurances), le rapport sinistres / cotisations comptable des mutuelles en activité, calculé hors frais de gestion étant, abstraction faite de cette aggravation, tout à fait acceptable avec un taux de 62 %.
- des résultats financiers liés à la crise des marchés qui dégrade les comptes avec la constitution de provisions particulières exceptionnelles :
 - une provision pour dépréciation à caractère durable des placements d'un montant de 569.217,58 €,
 - une provision pour risques d'exigibilité d'un montant de 595.279 €.

La constitution de ces provisions répond néanmoins à une politique nécessaire de prudence eu égard à l'évolution des marchés financiers depuis la clôture de l'exercice.

Cette perte entraîne une diminution de nos fonds propres qui passent de 5.491.030,87 € à 3.155.564,99 €. Ceux-ci deviennent ainsi inférieurs à la moitié du fonds d'établissement, situation qui nous oblige, en application des dispositions de l'article R 322-76 du Code des assurances, à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin de décider de la poursuite de l'activité de la société.

Elle n'en détruit pas pour autant les équilibres fondamentaux de l'Union puisque :

- la marge de solvabilité constituée s'élève à 5.348 k€ pour une exigence réglementaire de 2.192 k€, soit un taux de couverture de près de 2,5 fois le maximum ;
- la couverture des engagements réglementés est satisfaite avec un excédent représentant 2.073 k€ par rapport à la norme ;

Après avoir entendu les rapports du Commissaire aux comptes, votre Assemblée Générale aura à se prononcer à titre ordinaire sur les résolutions que nous lui soumettrons et qui, outre l'approbation des comptes, auront également pour objet le renouvellement pour six ans du mandat d'Administrateur de M. Jean Mélisse, le renouvellement pour six ans du mandat du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la nomination pour six de M. Michel Barbet Massin, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier vivement nos mutuelles adhérentes et leurs sociétaires pour leur confiance, l'ensemble des collaborateurs qui agissent au sein de celles-ci, ainsi qu'auprès des GIE de moyens mis à la disposition de notre Union et de ses adhérents, pour le travail accompli tout au long de cet exercice.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou aux moyens d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'Union constitue une provision pour risque d'exigibilité selon les modalités exposées dans la note 1 de l'annexe.
- La note 3.2 de l'annexe expose les modifications des modalités de comptabilisation des opérations d'assurance entre l'Union et les mutuelles adhérentes et d'affectation des frais généraux par destination. Afin d'assurer la comparabilité des exercices, l'Union a établi des comptes pro forma au 31 décembre 2007. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'un audit complet de notre part et n'entrent pas dans le champ de l'opinion exprimée sur les comptes annuels. Les travaux réalisés n'ont toutefois fait apparaître aucune anomalie significative.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité et de raréfaction des transactions sur les marchés financiers, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.S23-9 du Code de commerce nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre Union ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

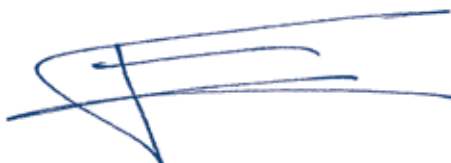
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux mutuelles adhérentes sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 29 mai 2009

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Gilles Magnan

Compte de résultats au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Pro forma nettes 2007	Opérations nettes 2007
--	-------------------	---------------------------	-------------------	-----------------------	------------------------

1 Primes acquises		24 212	-17 943	6 269	5 962	5 962
1a Primes	+	24 355	-17 943	6 412	6 247	6 247
1b Variation de primes non acquises	+/-	- 143	-	- 143	- 285	- 285
2 Produit des placements alloués	+	- 299		- 299	348	348
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		-20 141	13 864	-6 276	-4 253	-2 882
4a Prestations et frais payés	-	-18 093	11 503	-6 590	-4 847	-3 476
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-2 047	2 361	314	594	594
5 Charges des autres provisions techniques		- 787		- 787	143	143
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		-4 580	4 727	146	1 211	5 052
7a Frais d'acquisition	-	-3 282		-3 282	-3 106	- 191
7b Frais d'administration	-	-1 298		-1 298	-1 139	- 213
7c Commissions reçues des réassureurs	+		4 727	4 727	5 456	5 456
8 Autres charges techniques	-	-1 273		-1 273	-1 247	-6 458
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-		-	-	-

Résultat technique non vie		-2 868	648	-2 220	2 164	2 163
-----------------------------------	--	---------------	------------	---------------	--------------	--------------

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations	Pro Forma	Opérations	
		2007	2007	2007	
1	Résultat technique	-2 220	2 164	2 163	
3	Produits des placements	661	915	915	
3a	Revenu des placements	+	261	370	370
3b	Autres produits des placements	+	193	231	231
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+	207	314	314
4	Produits des placements alloués	+	-	-	-
5	Charges des placements	- 991	- 472	- 472	
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	182	154	154
5b	Autres charges des placements	-	594	66	66
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	215	253	253
6	Produits des placements transférés	-	299	- 348	- 348
7	Autres produits non techniques	+	-	-	-
8	Autres charges non techniques	-	-	-	-
9	Résultat exceptionnel	- 232	- 0	- 0	
9a	Produits exceptionnels	+	92	8	8
9b	Charges exceptionnelles	-	324	8	8
10	Participation des salariés	-	- 15	- 96	- 96
11	Impôt sur les bénéfices	-	- 62	- 603	- 603
12	Résultat de l'exercice	-2 561	1 561	1 561	

Bilan au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	2008	Pro Forma 2007	2007
1 Compte de liaison avec le siège	-	-	-
2 Actifs incorporels	-	-	-
3 Placements	15 516	15 668	15 668
3a Terrains et constructions	692	692	692
3b Placements dans des entreprises liées	-	-	-
3c Autres placements	14 811	14 953	14 953
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	12	23	23
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	19 837	17 476	17 476
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	19 837	17 476	17 476
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-	-
6 Créances	4 644	6 610	6 214
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 705	3 636	-148
6aa Primes restant à émettre	153	-148	-148
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 552	3 784	-
6b Créances nées d'opérations de réassurance	17	-	3 387
6c Autres créances	2 922	2 974	2 974
6ca Personnel	-	0	0
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	508	9	9
6cc Débiteurs divers	2 414	2 965	2 965
7 Autres actifs	2 650	3 036	3 036
7a Actifs corporels d'exploitation	124	121	121
7b Comptes courants et caisse	2 526	2 915	2 915
8 Comptes de régularisation - Actif	394	497	497
8a Intérêts et loyers acquis non échus	97	202	202
8b Frais d'acquisition réportés	-	-	-
8c Autres comptes de régularisation	297	295	295
9 Différence de conversion	-	-	-
Total de l'actif	43 042	43 287	42 891

2

PASSIF

2008

Pro Forma 2007

2007

	2008	Pro Forma 2007	2007
1 Capitaux propres :	3 156	5 491	5 491
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	7 901	7 671	7 671
1c Réserves de réévaluation	-	-	-
1d Autres réserves	1 780	1 797	1 797
1e Report à nouveau	-3 965	-5 537	-5 537
1f Résultat de l'exercice	-2 561	1 561	1 561
2 Passifs subordonnés	2 287	2 287	2 287
3 Provisions techniques brutes	33 503	30 090	30 090
3a Provisions pour primes non acquises non vie	1 525	1 383	1 383
3b Provisions d'assurances vie	-	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	28 739	26 255	26 255
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	3 239	2 452	2 452
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-	-
5 Provisions pour risques et charges	546	541	541
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	319	319	319
7 Autres dettes	3 151	4 315	3 919
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	380	402	6
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 678	2 305	2 305
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e Autres dettes	1 093	1 609	1 609
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
7ec Personnel	-	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	19	620	620
7ee Créanciers divers	1 074	989	989
8 Comptes de régularisation - Passif	80	244	244
9 Différence de conversion	-	-	-
Total du passif	43 042	43 287	42 891

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

L'exercice se caractérise par les éléments suivants :

- Un chiffre d'affaires en croissance de 2,82 %, niveau sensiblement égal à celui de l'an passé à périmètre constant d'analyse. On observe néanmoins des disparités importantes d'activité selon les différentes mutuelles adhérentes, celles à caractère «professionnel» enregistrant les plus forts développements.

Les cotisations acquises progressent de 3,46 % et passent de 23.401 K€ à 24.212 K€.

- Des résultats techniques négatifs qui font ressortir une perte, brute de réassurance, de 2.868 K€.

Ces résultats proviennent :

- de l'exercice courant moins favorable que l'an passé pour la quasi-totalité des mutuelles en activité. Le résultat de ces mutuelles reste néanmoins acceptable avec un rapport sinistres/cotisations de 62 % contre 44 % l'an passé ;
- de l'aggravation d'un sinistre automobile sur l'exercice 1996 de l'ancienne «Mutuelle des Transports», dont la liquidation est rattachée à la Mutuelle Centrale d'Assurances La provision forfaitaire relative à ce dossier a en effet été portée à 4.222 K€.

Le rapport sinistres/cotisations comptable toutes activités confondues (mutuelles en activité et liquidation des ancienne opérations) est ainsi de 77 % contre 41 % l'an passé.

- de l'incidence de la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité (PRE) pour un montant de 595 K€, passée en charges en totalité dans l'exercice pour répondre à un objectif de prudence eu égard à l'évolution des marchés financiers, alors que l'impact de cette provision aurait pu être lissé sur trois années comme le principe en a été admis par l'autorité de contrôle.
- Après réassurance et imputation des charges de fonctionnement qui passent de 7.074 K€ à 7.568 K€, représentant un taux de chargement rapporté aux cotisations acquises de 31,25 %, les opérations nettes de notre compte technique se soldent par une perte de 2.220 K€.

Compte tenu des opérations non techniques et notamment des résultats financiers qui dégradent les comptes par l'incidence d'une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) des placements d'un montant de 569 K€ constituée en raison de la crise des marchés financiers, l'exercice se solde par une perte de 2.561 K€.

Cette perte entraîne une diminution des fonds propres de l'Union qui passent de 5.491 K€ à 3.156 K€.

Malgré cet exercice difficile :

- La couverture des engagements réglementés est satisfaite avec un excédent représentant 2.073 K€ par rapport à la norme ;
- La marge de solvabilité est couverte à hauteur de 2,5 fois le minimum réglementaire exigé.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Remarque liminaire : Comptes 2007 Pro forma

Afin de répondre aux observations faites dans le rapport de contrôle de l'UMAM par l'ACAM en date du 18 juillet 2008 :

- Les opérations d'assurances des mutuelles adhérentes sont désormais comptabilisées en affaires directes et non plus en acceptations de réassurance ;
- Les participations de l'UMAM aux charges des mutuelles adhérentes comptabilisées précédemment en "Autres charges techniques" sont désormais ventilées en "Frais d'acquisition", "Frais d'administration", "Frais de gestion des sinistres" et "Autres charges techniques".

Aussi, pour que les comptes de l'exercice puissent être comparés à ceux de l'exercice précédant, ces derniers, ont fait l'objet de l'établissement de comptes Pro forma établis selon les mêmes principes.

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Depuis 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais

d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des assurances.

Provision pour égalisation

Néant

Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20 % (30 % pour l'inventaire 2002) de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 %).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application

de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à l'Umam
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère l'Umam

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant des dites conventions de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par notre société à la MCR et/ou à Monceau Assurances en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier l'une de ses conventions marquant adhésion au statut de Mutuelle Associées, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si de telles résiliations étaient intervenues le 31 décembre 2008, votre société devrait au titre des soutiens dont elle a bénéficié 48 k€ à Monceau Assurances mutuelles associées, et ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692	-	-	692
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	692	-	-	692
TOTAL BRUT	692	-	-	692

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692	692
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	692	692
TOTAL NET	692	692

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	-	-

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2008

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	5 888	8 611	7 046	7 452
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	6 344	3 694	4 909	5 129
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	731	0	-	731
Valeurs remises en nantissement	1 991	78	-	2 068
TOTAL BRUT	14 954	12 383	11 955	15 381

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	0	-	569	-	-	570
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	-	569	-	-	570

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	5 887	6 883
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	6 344	5 129
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	731	731
Valeurs remises en nantissement	1 991	2 068
TOTAL NET	14 953	14 811

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	692	692	1 026	692
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	7 450	6 881	5 896	5 886
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	4 978	5 036	4 932	6 126
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	2 081	2 118	1 984	2 008
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	731	731	767	731
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	15 935	15 460	14 605	15 446
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	6 656	6 751	6 492	7 721
- placements évalués selon l'article R 332-20	9 279	8 709	8 114	7 724
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	13 123	12 611	11 855	12 705
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	2 812	2 849	2 751	2 740
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2007			2008		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	15 618	15 669	15 536	15 935	15 516	14 605
Amortissement de Surcote		-			-58	
Amortissement de Décote		223			-3	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	15 618	15 446	15 536	15 935	15 460	14 605

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	692	692	1 026	692
Total	692	692	1 026	692

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant.

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Valeur de remboursement	7 155	6 337
Valeur nette	7 721	6 751
SOLDE NON AMORTI	-566	-414

4.1.5 Créances au 31 décembre 2008

	Montant au 31/12/2007	Pro Forma 2007	Montant au 31/12/2008	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	- 148	- 148	153	153	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	3 784	1 552	1 552	-
Créances nées d'opérations de réassurance	3 387	-	17	17	-
Autres créances	2 974	2 974	2 922	2 922	-
Total	6 214	6 610	4 644	4 644	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts courus non échus	202	97
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	3
Autres	295	294
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	497	394

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Société Civile de l'Industrie 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	98,44 %	480	853	-	27	-	-	-
Société Civile des Minimes 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	95,86 %	212	252	-	-6	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Néant									

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2008
Fonds d'établissement	7 671	230	-	7 901
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Autres réserves	203	0	11	191
Réserve de capitalisation	1 594	-	5	1 589
Réserve de solvabilité				
Sous total	9 467	230	16	9 681
Report à nouveau	-5 537	1 572	-	-3 965
Résultat de l'exercice	1 561	-2 561	1 561	-2 561
TOTAL	5 491	- 528	1 577	3 156

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Prêt subordonné	1 524	EUR	6,00 %	oui	-
Emprunt complémentaire fonds d'établissement	762	EUR	5,38 %	oui	-

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/08	31/12/07
Domages Corporels individuels	9	-	-
R.C Automobile	229	-	-
Domages Automobile	510	-	-
Domages aux biens des particuliers	322	-	-
Domages aux biens des professionnels	161	-	-
Domages aux biens agricoles	32	-	-
Catastrophes naturelles	67	-	-
Responsabilité Civile	86	-	-
Pertes pécuniaires	94	-	-
Divers	10	-	-
Transport	5	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	1 525	-	-

4.2.4

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2004	2005	2006

Exercice 2006			
Règlements	10 784	11 533	7 385
Provisions	2 318	5 971	7 862
Total charge de sinistres	13 101	17 505	15 247
Primes Acquisées	18 074	20 558	21 192

Ratio S/P	72 %	85 %	72 %
-----------	------	------	------

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2004	2005	2006	2007

Exercice 2007				
Règlements	11 456	12 140	11 858	6 784
Provisions	1 647	2 619	3 691	7 002
Total charge de sinistres	13 102	14 759	15 549	13 787
Primes Acquisées	18 015	20 621	21 505	22 808

Ratio S/P	73 %	72 %	72 %	60 %
-----------	------	------	------	------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2004	2005	2006	2007	2008

Exercice 2008					
Règlements	11 039	13 099	12 375	11 631	8 134
Provisions	1 630	1 063	2 813	3 224	8 277
Total charge de sinistres	12 669	14 162	15 188	14 856	16 411
Primes Acquisées	17 952	20 517	21 603	23 149	23 749

Ratio S/P	71 %	69 %	70 %	64 %	69 %
-----------	------	------	------	------	------

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours - Les provisions comprennent les provisions de gestion des adhérentes de l'Umam

Libellé	2008			2007
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	24 760	17 476	7 284	7 868
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	7 578	5 562	2 016	1 334
Provision pour sinistres à la clôture	18 582	14 260	4 322	5 285
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	-1 400	-2 346	946	1 249

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Reprise de PRE

La valeur vénale globale au 31 décembre 2008 des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances étant inférieure de 595 k€ à leur valeur comptable, corrigée des provisions pour dépréciation durable enregistrées dans les comptes, une provision pour risque d'exigibilité de ce montant a été constatée à l'inventaire, sans, par prudence face aux incertitudes sur les évolutions futures des marchés financiers, étaler la charge correspondante sur plusieurs années.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Provisions pour risques	3	8
Autres provisions pour risques	538	538
TOTAL	541	546

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2007	Pro Forma 2007	Montant au 31/12/2008	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	319	319	319	319	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6	402	380	380	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 305	2 305	1 678	1 678	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-	-
Autres dettes	1 609	1 609	1 093	1 093	-
TOTAL	4 239	4 635	3 471	3 471	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement sur les différences sur les prix de remboursement	223	58
Autres	21	22
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	244	80

4.2.9

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2007	2008
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Impôt société	602	-
Autres charges à payer	11	19
Autres charges à payer diverses	478	152
TOTAL	1 090	171
Produits à recevoir	2007	2008
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	634	508
Autres produits à recevoir	1 423	1 859
TOTAL	2 057	2 367

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Engagements donnés aux adhérentes	-	1 305
Valeurs nanties au profit des cédantes	2	-
Engagements donnés divers	57	66
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	59	1 370
Engagements reçus	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Valeurs reçues en nantissement des Réassureurs	22 448	22 755
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	22 448	22 755

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	(20)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29+30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37+38)	Acceptation en France
Total	Dommages corporels individuels	Automobile RC	Automobile dommages	Dommages aux biens particuliers	Dommages aux biens professionnels	Dommages aux biens agricoles	Catastrophes naturelles	RC générale	Protection juridique et assistance	Pertes Pécuniaires	Transports	Domage construction	RC Decennale construction	Credit Caution	
	(20)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29+30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37+38)	
Primes acquises	260	4 119	11 668	3 421	2 719	15	848	726	54	312	58	-	-	-	12
Primes	254	4 084	11 780	3 415	2 706	12	846	731	54	400	59	-	-	-	12
Variation de primes non acquises	6	35	-112	6	12	3	2	-5	0	-88	-1	-	-	-	-
Charges de prestations	-62	9 291	7 720	2 283	1 864	101	42	746	28	58	-5	-67	-954	-84	-35
Prestations et frais payés	49	6 430	7 370	1 923	1 294	564	28	320	19	29	-	-61	120	-	9
Variation des provisions pour prestations	-111	2 861	351	360	571	-463	14	426	9	29	-5	-6	-1 074	-84	-44
Solde de souscription	322	-5 172	3 947	1 139	854	-86	806	-20	26	253	62	67	954	84	48
Frais d'acquisition	35	558	1 582	464	368	2	115	98	7	42	8	-	-	-	2
Autres charges nettes de gestion	28	437	1 239	363	289	2	90	77	6	33	6	-	-	-	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	63	996	2 820	827	657	4	205	175	13	75	14	-	-	-	3
Produits nets des placements	-6	-197	-32	-17	-13	-5	-1	-18	-0	-1	-0	1	-11	-0	-
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	-6	-197	-32	-17	-13	-5	-1	-18	-0	-1	-0	1	-11	-0	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	189	2 993	8 568	2 516	1 997	-13	854	485	40	224	42	-	-	-	48
Part des réassureurs dans les prestations payées	34	3 849	4 834	1 250	849	379	26	217	13	20	1	-63	95	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-72	2 469	254	242	398	-333	14	301	7	21	-4	55	-905	-71	-14
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	53	875	2 359	683	542	-7	-0	136	11	61	12	-	-	-	-
Solde de réassurance	173	-4 200	1 121	340	208	-52	814	-169	9	122	33	8	810	71	63
Résultat technique	81	-2 164	-27	-45	-24	-42	-214	-45	4	55	15	60	133	12	-18
Hors compte															
Provisions pour primes non acquises à la clôture	9	229	510	322	161	32	67	86	10	94	5	-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	15	263	398	329	173	35	68	81	10	6	4	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	512	17 919	3 422	1 882	1 579	279	64	1 991	34	77	35	-91	522	-	513
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture (*)	623	15 845	3 071	1 522	1 009	741	50	1 565	25	48	40	-85	1 596	84	557
Autres provisions techniques à la clôture	1	3 238	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	1	2 451	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture, sont retraitées de la variation de la provision pour frais de gestion des sinistres non cédées par les mutuelles adhérentes sur l'exercice pour 436 k€.

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Le nouveau plan comptable de 1995 ayant instauré une règle d'allocation des produits nets des placements, un montant de -299 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	148
Frais externes de gestion	19
Frais internes	14
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	182
Amortissement des différences de prix de remboursement	25
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	569
Autres charges des placements	594
Moins-values réalisées	215
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	215
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	991

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	261
Revenus des placements	261
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	193
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	0
Autres produits de placements	193
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	207
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	207
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	661

NET	-330
------------	-------------

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	1 575	3 180	1 148	19	1 157	7 080
Charges internes	101	97	143	14	113	468
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	4	7	-	3	20
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 681	3 282	1 298	34	1 273	7 568

5.4 Charges de personnel

La société n'a employé aucun salarié en 2008.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2008
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	0
Profits sur exercices antérieurs	83
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/classe 6	5
Prix de vente immobilisations corporelles	-
Reprises de provisions pour charges exceptionnelles	3
Total produits exceptionnels	92
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	298
Pertes sur exercices antérieurs	12
Amendes et pénalité	-
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/classe 6	0
Valeur comptable des immobilisations corporelles Cédées	5
Dotations provisions à caractère exceptionnel	8
Total charges exceptionnelles	324
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-232

5.6 Primes brutes émises

	2007	2008
Primes d'assurance directe en France	23 686	24 355
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	23 686	24 355

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2008,

- 8.400 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé (soit 6.864 € nettes de prélèvements sociaux)
- 6.469 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2008,

- 112.267 € T.T.C ont été versés au Cabinet Mazars au titre du commissariat aux comptes.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de l'Umam a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances mutuelles associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2009

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées aux articles R.322-57 et R.322-103 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2008.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- au débit de la réserve complémentaire pour marge de solvabilité : le résultat concernant la liquidation des exercices antérieurs à 1985, soit 61.453,12 euros ;
- au débit du compte "report à nouveau" : le résultat de l'exercice concernant l'UMAM, soit 2.499.059,11 euros.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2008, 8.400 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2008, 6.468,53 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean MELISSE. Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Mazars. Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme pour six ans M. Michel BARBET MASSIN en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide que la prochaine Assemblée Générale pourra se tenir dans un lieu qui sera fixé par le Conseil d'Administration et qui sera porté à la connaissance des sociétaires au moins quinze jours avant la date de ladite Assemblée Générale.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir pris acte que du fait des pertes constatées dans l'exercice, l'actif net de la société est devenu inférieur à la moitié du montant du fonds d'établissement, l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article R.322-76 du Code des assurances, décide de poursuivre l'activité de la société .

DEUXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles

Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 784 338 717 00019

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 57 784 338 717 000 19

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com